

Partie 1

Conseils de méthodologie

Il existe plusieurs sortes d'exercices qu'il faut apprendre à réaliser au cours des études de droit : la dissertation, l'analyse et le commentaire d'arrêt, le cas pratique, le commentaire d'article et le commentaire d'attendu.

Pour les réussir, chacun d'entre eux nécessite le respect d'une méthodologie précise ainsi que de solides connaissances.

En conséquence, avant de traiter un exercice juridique vous devez acquérir les connaissances suffisantes sur le thème à traiter. Ainsi, après quelques conseils sur l'apprentissage de la matière sera proposée une méthodologie propre à chaque exercice.

I. Conseils sur l'apprentissage du droit

1. Le cours

On entend souvent dire que « le droit s'apprend par cœur ». Cette affirmation est fautive et doit être réfutée.

Il est vrai que, comme dans toute matière, l'acquisition de connaissances est indispensable. Néanmoins, apprendre simplement son cours par cœur est totalement inutile.

Apprendre par cœur nécessite un gros effort de mémorisation pour un résultat médiocre puisque des connaissances brutes simplement apprises et récitées ne sont ni acquises, ni comprises et ne peuvent en conséquence être utilisées avec maîtrise.

Avant toute chose, le droit se comprend et c'est par cet effort de compréhension que l'on peut s'en imprégner et ensuite le mémoriser.

► **Conseils**

Une remarque pour s'en convaincre. Lors des examens dans les matières du droit civil (droit des personnes, des biens, des obligations...) le Code civil est très fréquemment autorisé lors de l'épreuve. Les codes édités contiennent non seulement les articles de loi, mais également des textes complémentaires ou la jurisprudence.

Ainsi, les étudiants ont à leur disposition un document rassemblant la majeure partie des éléments à connaître sur la matière. Il n'est donc pas attendu de leur part qu'ils restituent des connaissances mais qu'ils montrent comment les utiliser, les exploiter, les appliquer.

Comment faire? La première source de l'apprentissage est bien évidemment le cours magistral dispensé par l'enseignant de la matière.

En conséquence, il est important d'assister à ce cours. Le premier travail de compréhension se fait spontanément pendant que l'étudiant écoute et prend des notes. Le ton de la voix de l'enseignant permet par exemple de hiérarchiser les informations (principe, conséquence, exemple...).

Dans un bref délai suivant le cours, il est nécessaire de le revoir afin de corriger les éventuelles erreurs de la prise de notes (phrases incompréhensibles, trous...).

Ensuite, des séances de travaux dirigés porteront sur les thèmes les plus importants. Leur préparation sera l'occasion de travailler le cours.

Classiquement, le cours dispensé par l'enseignant suit un plan à vocation pédagogique qui permet d'exposer et de faire comprendre une matière et il est important de s'y référer là encore pour comprendre la matière et hiérarchiser les informations.

Néanmoins, ce cours doit être retravaillé par l'étudiant dans le but de le comprendre et de se l'approprier. Il est ainsi souvent utile de faire des tableaux ou des schémas ou d'adopter une présentation différente pour bien comprendre une notion.

C'est ce que l'on peut appeler faire des fiches.

Attention

« Faire des fiches » n'est pas recopier son cours ! Cela est totalement inutile !

Ce travail est indispensable à la préparation des travaux dirigés. Il est néanmoins provisoire car il devra être complété voire modifié après la séance en tenant compte des informations qui ont été transmises par le chargé de travaux dirigés.

La mise en œuvre des connaissances acquises en travaillant son cours par des exercices va permettre une meilleure compréhension des notions et apporter des informations complémentaires que l'étudiant devra exploiter.

En conclusion, l'apprentissage de la matière se fait par étapes successives et il faut sans cesse retravailler les notions dans le but de se les approprier.

2. Les travaux dirigés

Les travaux dirigés ont pour vocation d'expliquer, d'approfondir, de compléter certaines notions abordées en cours au travers d'exercices.

Les travaux dirigés sont très importants car ce sont eux qui permettent de véritablement comprendre une matière.

Pour être bénéfiques, la séance doit avoir été préparée en amont par l'étudiant en réalisant l'intégralité des exercices demandés.

Cela peut prendre beaucoup de temps mais il s'agit de la meilleure préparation pour les examens !

II. Méthodologie des exercices

1. La dissertation

En général, le sujet de dissertation est un sujet transversal qui donne au candidat l'occasion de mobiliser des connaissances relevant de différentes parties du cours et de les mettre en relation.

Pour y parvenir, un certain nombre d'étapes doivent être respectées.

En premier lieu, il faut lire très attentivement le sujet et ne pas hésiter à le relire plusieurs fois.

Ensuite, il est nécessaire de relever les termes les plus importants et de les définir.

Une fois ce premier travail effectué, la problématique de la dissertation peut être posée. La problématique est en réalité la question soulevée par le sujet. Elle est plus ou moins facile à définir. Certains sujets de dissertation sont formulés sous forme de question; dans ce cas on peut considérer qu'il s'agit de la problématique encore qu'il faille l'affiner et la préciser une fois le travail de définition effectué.

Dans d'autres hypothèses la problématique doit être déduite du sujet qui peut parfois n'être qu'un mot.

Quelle que soit l'hypothèse, la problématique doit être formulée sous forme de question.

Ensuite, il faut rassembler les connaissances qui permettent de répondre à cette question. Elles peuvent dans un premier temps être rassemblées pêle-mêle et au brouillon. Il s'agit de « jeter ses idées » en quelques mots sur une feuille. Il faut éviter ici de réciter ses connaissances sur le sujet mais il est pertinent les exprimer par des mots-clés que l'on pourra ensuite organiser.

Ainsi, une fois que toutes les idées ont été réunies, il faut les ordonner dans un plan composé de deux parties (I et II) et de deux sous-parties (A et B).

Une fois que le plan est élaboré, l'introduction doit être rédigée. C'est la seule partie du devoir qui doit être entièrement élaborée au brouillon.

Elle doit suivre un fil conducteur :

- phrase d'attaque
- contexte (historique, économique, événement d'actualité...)
- définitions
- délimitation du sujet (ce qui pourrait se rattacher au sujet mais dont vous n'allez pas parler)
- intérêt du sujet
- problématique
- annonce de plan

Enfin, le devoir peut être rédigé de manière définitive sur la copie.

✦ Quelques conseils de présentation

- Écrire uniquement en bleu ou en noir.
 - Le plan est apparent et les titres soulignés.
 - Chapeaux introductifs sous les I et II pour annoncer les A et B.
 - Attention à l'écriture et à l'orthographe.
 - Pas d'abréviations sauf si cela s'impose ; dans ce cas écrire la première fois le mot en entier suivi de l'abréviation entre parenthèses.
 - Il n'est pas utile de rédiger une conclusion.
-

2. L'analyse d'arrêt

Analyser un arrêt de la Cour de cassation permet de révéler l'ensemble des informations qui y sont contenues et qui sont nécessaires à la bonne compréhension de la décision dans le but de révéler la solution juridique. On parle de l'apport de l'arrêt. L'analyse d'arrêt nécessite au préalable une bonne connaissance de l'organisation juridictionnelle afin de bien comprendre le « chemin » qu'a suivi le litige.

L'analyse d'un arrêt doit être réalisée en cinq étapes dont l'ordre doit être respecté:

a. Les faits

Il s'agit de la situation concrète qui a donné lieu au litige.

Il faut essayer d'être le plus clair et le plus synthétique possible. Ainsi, on peut bien souvent se passer des dates qui sont données dans l'arrêt en conservant une présentation chronologique des faits. On peut également renoncer à utiliser le nom des parties, qu'il soit réel ou anonymisé (Monsieur X, Madame Y, ...) et ne pas hésiter à les qualifier de manière pertinente: le vendeur, l'acheteur, le bailleur, le preneur, le tiers au contrat...

La présentation des faits doit se terminer par l'énonciation de la demande.

✦ Attention

Dans un arrêt les faits sont en général exposés dans un paragraphe spécifique au début de l'arrêt. Néanmoins, certaines précisions peuvent être apportées dans la suite de la décision. Il ne faut alors pas se contenter de rapporter les faits énoncés comme tels mais tous les faits utiles et pertinents dont on a connaissance à la lecture de la décision dans son entier.

b. La procédure

La procédure a pour objet de retracer les étapes suivies par le litige devant les différentes juridictions, ainsi que les voies de recours exercées.

Dans un arrêt de la Cour de cassation, ne sont en général rapportées que de deux « étapes » : la Cour d'appel et la Cour de cassation.

Il est parfois indiqué que l'arrêt de la Cour d'appel est infirmatif ou confirmatif, ce qui permet, par déduction, de déterminer dans quel sens les juges de première instance se sont prononcés (en revanche on ne peut pas connaître avec certitude la nature de la juridiction ni le lieu de son siège).

Retracer la procédure revient à indiquer quelles juridictions ont eu à trancher le litige et dans quel sens.

Ainsi :

- juges de première instance (si on peut déduire leur position) ont débouté le demandeur
- un appel a été interjeté
- la Cour d'appel de Caen le 17 mai 2017 a accueilli la demande
- un pourvoi en cassation a été formé par le demandeur au pourvoi
- la première chambre civile de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi dans un arrêt du 19 juin 2018.

c. Les thèses en présence

Il s'agit ici d'expliquer les différents argumentaires développés dans l'arrêt : les motifs de la Cour d'appel, de la Cour de cassation et les moyens du demandeur au pourvoi.

Il faut alors expliquer les arguments utilisés par les juridictions et par le demandeur au pourvoi pour justifier leurs décisions ou ses demandes.

Attention, il ne s'agit ni de recopier l'arrêt ni de reformuler. Il faut véritablement expliquer avec des mots propres quelle a été l'argumentation développée.

Dans un arrêt de la Cour de cassation, deux thèses s'opposent :

- La thèse de la cour d'appel et celle de la Cour de cassation dans les **arrêts de cassation**. Ainsi dans les « thèses en présence » doivent être exposées celles de la Cour d'appel et celle de la Cour de cassation
- La thèse du demandeur au pourvoi et celle de la Cour de cassation dans les **arrêts de rejet**. Cependant, il ne faut jamais oublier que le demandeur au pourvoi critique la décision et donc les motifs de la Cour d'appel, ce qui l'oblige quasi systématiquement à les rappeler dans son pourvoi. Ainsi, dans les arrêts de rejet apparaissent la thèse de la Cour d'appel, celle du demandeur au pourvoi et celle de la Cour de cassation. Il faudra les exposer toutes des trois.

Qu'il s'agisse de la procédure ou des thèses en présence, elles doivent toujours être présentées de manière chronologique dans l'ordre de la procédure.

d. Le problème de droit

Si différentes thèses sont développées dans l'arrêt c'est parce qu'une discussion a lieu sur un point de droit.

Ce sont les différentes thèses en présence permettent de déterminer la question juridique posée.

Ce problème doit toujours être formulé sous forme de question.

e. La réponse de la Cour de cassation

Il s'agit de la réponse que la Cour de cassation, juge du droit, apporte au problème de droit. Bien que la thèse de la Cour de cassation ait déjà été évoquée, il s'agit ici de préciser la solution retenue par la Cour de cassation sur le problème juridique posé.

3. Le commentaire d'arrêt

Le commentaire d'arrêt permet de prolonger l'analyse de l'arrêt en fournissant une critique juridique de la décision. Il doit commencer par une fiche d'arrêt (*Cf. supra.*) dont les éléments constitueront l'introduction du commentaire.

On considère généralement que le commentaire d'arrêt doit contenir trois éléments : le sens, la valeur et la portée de l'arrêt.

Le **sens** de l'arrêt, c'est-à-dire la signification de la décision a pour l'essentiel été exposée dans l'analyse réalisée au début de l'exercice.

L'appréciation de la **valeur** de l'arrêt constitue l'essentiel de l'exercice. Il s'agit en réalité de comparer les différentes thèses présentes dans la décision avec vos connaissances sur la question de droit soulevée dans la décision.

Pour y parvenir, le mieux est encore de réfléchir à la question de droit de manière personnelle au regard de ses propres connaissances pour ensuite comparer et surtout commenter la décision, c'est-à-dire les différents argumentaires qui y sont développés.

La **portée** de l'arrêt consiste à évaluer l'incidence théorique ou pratique de la solution adoptée par la Cour de cassation. C'est une étape difficile particulièrement pour un étudiant qui a peu de recul sur la matière. Cependant, il se peut que des décisions similaires aient été vues en cours ou en travaux dirigés, ce qui permet d'évoquer la portée de la décision : est-ce une solution conforme à une jurisprudence établie ou au contraire un revirement...

L'ensemble de vos réflexions sur la décision doit être organisé sous forme d'un plan divisé en deux parties (I et II) et en deux sous-parties (A et B).

Le plan adopté doit permettre de présenter votre réflexion sur l'arrêt et n'a pas à suivre le plan de la décision elle-même.

Il est parfois recommandé de bâtir un plan selon la nature de l'arrêt.

Ainsi en cas d'arrêt de cassation le plan devrait être :

- I. Thèse de la Cour d'appel
- II. Thèse de la Cour de cassation

Et en cas d'arrêt de rejet :

- I. Thèse du pourvoi en cassation
- II. Thèse de la Cour de cassation

S'il ne doit pas être rejeté par principe, ce type de plan ne permet pas de manière générale de réaliser un commentaire d'arrêt satisfaisant permettant de démontrer une bonne compréhension de la décision.

En résumé, il n'existe pas de plan type.

On dit parfois que la portée doit apparaître en II B, c'est-à-dire à la toute fin du commentaire. Cela n'est tout d'abord aucunement une obligation. Ensuite, consacrer une sous-partie entière à la portée suppose d'avoir suffisamment de choses à dire à ce sujet, ce qui n'est pas forcément le cas...

Il ne fait pas oublier que le plan a pour objectif de présenter la manière dont vous avez construit votre réflexion sur le sujet donné. Il doit donc toujours être personnel. Une fois encore, les plans types sont donc à fuir.

Enfin, le devoir peut être rédigé de manière définitive sur la copie.

Quelques conseils de présentation

- Écrire uniquement en bleu ou en noir.
- Le plan est apparent et les titres soulignés.
- Chapeaux introductifs sous les I et II pour annoncer les A et B.
- Attention à l'écriture et à l'orthographe.
- Pas d'abréviations sauf si cela s'impose. Dans ce cas, écrire la première fois le mot en entier suivi de l'abréviation entre parenthèses.
- Il n'est pas utile de rédiger une conclusion.

4. Le commentaire d'attendu

Il s'agit d'un exercice relativement proche du commentaire d'arrêt si ce n'est que le commentaire ne porte pas sur la décision dans son intégralité mais seulement sur un « attendu » c'est-à-dire en général soit sur les motifs de la Cour de cassation, soit sur un attendu de principe.